

Conseil d'administration
Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard

MERCREDI 18 MAI 2022

Projet de procès-verbal

Étaient présents :

Administrateurs

François BERLAND
Patrick BISCHOFBERGER
Annie COITOU
Philippe DELACOUR
François DEROCHE
Grégoire DESFOND
Bruno GIACUZZO
Delphine LE SAUSSE
Brigitte LETHEM
Patrice MARTIN
Laura PHILY-GUYAMIER
Virginie SOURTY

Invités

Franck CHOCUN, Directeur d'exploitation
Vincent ROGNON, Directeur technique national et Directeur général

ORDRE DU JOUR

I.	Ouverture	4
II.	Validation des procès-verbaux des Conseils d'administration du 3 mars et du 26 mars 2022	4
III.	Point d'actualité du président	4
	1 – RH : Adile, Reprise de Maxime, et Xavier	4
	2 – Renforts été 2022	6
	3 - Bateaux FFSNW : assurances	6
	4- Compétitions à Cash Prize.....	7
	5- Licences participation étrangers	7
	6 – Ventes des bureaux et aménagements locaux fédération pour séminaires et stages.....	7
IV.	Situation comptable à date	7
V.	Licences et adhésions	7
	1 - Etat des Licences et affiliations (dont les nouvelles affiliations validées par le BF), finances associées	7
	2 – Comparaison par rapport à 2021 à la même date	7
	Nous sommes en avance par rapport à la même période en 2021, qu'il s'agisse du nombre de licences ou des sommes associées.....	8
VI.	Intervention du DTN	8
	1 – Point sur les demandes de subventions	8
	2 - PSF PST 2022	9
	3 – Mouvement des CTS.....	9
	4 -Activités du Centre Technique National	9
VII.	Le Kable	9
	Intervention de Franck.....	9
	Paris Wake Family	9
VIII.	Questions diverses : point sur les services civiques FFSNW	9
IX.	Clôture	9

Le Conseil d'administration débute à 18 heures 20.

I. Ouverture

Ce point de l'ordre du jour n'a pas été traité.

II. Validation des procès-verbaux des Conseils d'administration du 3 mars et du 26 mars 2022

Les procès-verbaux, que les administrateurs n'ont pas reçus, seront soumis à l'approbation lors du prochain Conseil d'administration.

III. Point d'actualité du président

1. RH : Adile, Reprise de Maxime, et Xavier

Patrice MARTIN

Adile, qui en a émis le souhait, malgré l'augmentation salariale qui lui a été proposée, a signé une rupture conventionnelle et quittera la Fédération le 30 juin 2022.

En outre, Maxime a rejoint dernièrement la Fédération après un arrêt de travail et une semaine de congés payés.

Enfin, j'ai signifié à Xavier, vendredi 13 mai 2022, ma volonté de le licencier pour faute grave et sa mise à pied à titre conservatoire, avant un entretien programmé le 23 mai 2022 et avant lequel je ne puis vous livrer davantage d'informations.

Annie COITOU

A qui les tâches de Xavier seront-elles confiées ?

Patrice MARTIN

En accord avec le DTN et le Directeur général, nous avons réparti ces tâches entre les ressources existantes, dont des stagiaires, sous la coordination de Vincent ROGNON.

Patrice MARTIN

Nous devons gérer prochainement l'inscription des participants aux championnats de France, à laquelle contribue habituellement Xavier.

Bruno GIACUZZO

Rappelons que ce dernier, dont je ne connais pas la faute qu'il a commise, est le seul membre de la Fédération à entretenir une véritable relation avec les téléskis affiliés ; je regrette d'avance son départ, qui éloignera les téléskis, de la Fédération.

Patrice MARTIN

Je précise que Xavier travaille, aujourd'hui encore, pour la Fédération et ne dépend aucunement des acteurs du Kable.

Bruno GIACUZZO

La Fédération rencontre de grandes difficultés à relier des câbles et collabore, de facto, avec les acteurs privés, avec lesquels Xavier était le seul membre à entretenir des liens.

Patrice MARTIN

L'avenir de la collaboration entre la Fédération et les téléskis ne repose pas uniquement sur Xavier, mais également sur l'action de plusieurs membres de notre fédération. Toutefois, il est vrai que le départ de ce collaborateur pose aujourd'hui un problème, qu'il nous faut résoudre.

François BERLAND

Je prends acte du fait que Xavier est convoqué à un entretien en vue d'un licenciement pour faute grave. Je souhaite seulement que le licenciement envisagé par la Direction de la Fédération soit fondé juridiquement, et ce d'autant plus compte tenu du rôle joué par Xavier entre cette dernière et les téléskis.

En outre, si ce salarié n'est effectivement pas irremplaçable, je crains que son départ ne complique notre relation avec les acteurs du câble. Je suis intéressé de connaître la faute qui motive le licenciement envisagé de Xavier, dont le départ annoncé n'est pas sans m'inquiéter.

Delphine LE SAUSSE

A qui les tâches exécutées par Adile seront-elles confiées ?

Patrice MARTIN

Nous les confierons à un prestataire.

François DEROCHE

Selon moi, le Conseil d'administration devrait entériner officiellement la décision qui aura été prise par les dirigeants de la Fédération, afin d'éviter toute voix dissonante.

Patrice MARTIN

Jamais depuis que j'ai pris mes fonctions à la Fédération je n'ai été contraint d'envisager le licenciement de l'un de ses salariés. Toutefois, nous devons réagir aux faits commis par Xavier, dont nos juristes ont confirmé qu'ils sont effectivement constitutifs d'une faute grave. Avec Vincent ROGNON, nous avons pris nos responsabilités.

Patrick BISCHOFBERGER

L'organigramme de la Fédération a-t-il été clarifié depuis l'entrée en fonction de Vincent ROGNON en tant que Directeur général ?

Vincent ROGNON

L'organigramme n'a pas évolué depuis mon arrivée, le 1^{er} mars 2022, à la Fédération, où j'ai confirmé l'ensemble des personnels dans leurs missions, dont le contenu n'a pas évolué.

J'ajoute que j'ai réalisé un certain nombre d'entretiens professionnels, notamment avec Xavier, que j'ai accompagné dans ses missions, mais dont la faute grave nous impose de prendre des mesures.

Suite à son départ, nous devons ajuster l'organisation et l'organigramme.

Bruno GIACUZZO

De plus en plus de salariés sont placés en arrêt de travail dernièrement et le départ de Xavier, dont je ne doute pas qu'il agira au contentieux, sera probablement coûteux pour la Fédération.

Patrice MARTIN

Seuls deux salariés sont actuellement sur le départ ; dans le même temps, la Fédération ne peut rester sans réaction devant une faute grave commise par l'un de ses collaborateurs.

J'ajoute par ailleurs que Xavier n'a pas rempli nombre de missions qui lui ont été confiées et qu'il n'a pas toujours été véritablement au service de la Fédération, préférant parfois des activités qui l'intéressent à des tâches d'intérêt général.

Le problème de fonctionnement qui se pose aujourd'hui à la Fédération doit être résolu.

Philippe DELACOUR

Je partage le souhait de François DEROCHE de voir le Conseil d'administration et la Fédération parler d'une seule voix.

Virginie SOURTY

J'ai participé à des entretiens en fin d'année 2021 afin de lever des incompréhensions entre la Direction de la Fédération et certains salariés et suis intéressée de pouvoir prendre connaissance de la faute grave reprochée à Xavier.

Patrice MARTIN

La situation ne s'est pas dégradée ; j'ajoute qu'il est gênant que je ne sois pas informé, en ma qualité de président, par certains salariés des actions qu'ils conduisent pour le compte de la Fédération.

François BERLAND

Je distingue deux sujets, dont des missions qui n'auraient pas été remplies par Xavier, ce sur quoi la Direction doit alors attirer son attention via les procédures en vigueur, c'est-à-dire en lui demandant des explications, en lui rappelant ses missions, avant, le cas échéant, de lui infliger un blâme.

J'espère que cette faute grave ne servira pas de prétexte à la Direction pour se séparer de Xavier au motif qu'il n'aurait pas rempli certaines missions.

2. Renforts été 2022**Patrice MARTIN**

Compte tenu du niveau d'activité et du CTC en moins, j'ai déposé une demande de renfort, actuellement étudiée par le ministère, et qui vise à intégrer à l'effectif un jeune titulaire au moins d'une licence.

3. Bateaux FFSNW : assurances**Patrice MARTIN**

Le Newmatic 360, acquis en 2021, pourra être dûment assuré, maintenant que nous disposons de son numéro de série.

Par ailleurs, 8 nouvelles affiliations à la Fédération ont été enregistrées, dont 4 de clubs disposant de téléskis.

4. Compétitions à Cash Prize

Patrice MARTIN

Sollicité par la Fédération internationale et l'organisateur en vue de la compétition de ski nautique prévue au début du mois de juillet 2022 à Lacanau, dont la seconde partie ne serait pas homologuée, j'ai agi en faveur de l'octroi de l'autorisation par la fédération délégataire.

En outre, j'ai demandé à l'organisateur de rédiger un contrat, que la compétition soit homologuée, et que soit retenu un nom qui respecte les règles de la fédération internationale en la matière.

J'insiste sur l'importance de voir cette compétition homologuée.

5. Licences participation étrangers

Patrice MARTIN

Ces licences, qui n'étaient pas répertoriées par le passé, seront dorénavant délivrées directement depuis le site intranet, dans leur format classique, sans extension « Compétition », puisqu'il appartient à la fédération d'origine du pratiquant étranger de valider l'autorisation de la pratique de la compétition.

6. Ventes des bureaux et aménagements locaux fédération pour séminaires et stages

Patrice MARTIN

Nous avons cédé des espaces et aménagé les locaux de la Fédération, qui peut désormais accueillir des séminaires et des stages.

IV. Situation comptable à date

Philippe DELACOUR

Au 18 mai 2022, la trésorerie, saine et qui s'améliore progressivement, notamment grâce à des recettes supérieures au niveau prévu, dispose d'un solde positif de 39 095,82 euros, ne perçoit aucune subvention pour la partie TK, et doit encore payer près de 58 000 euros de factures TK. Toutefois, le solde pourrait être légèrement négatif au 31 mai 2022 si l'ensemble des sommes à régler avaient été déboursées à cette échéance.

Si les subventions attendues sont effectivement versées aux dates annoncées, la trésorerie ne devrait pas poser problème à la fédération, qui dispose d'une facilité de caisse de 100 000 euros auprès du Crédit mutuel.

V. Licences et adhésions

1. Etat des Licences et affiliations (dont les nouvelles affiliations validées par le BF), finances associées

2. Comparaison par rapport à 2021 à la même date

Ces deux sous-points de l'ordre du jour ont été traités conjointement.

Philippe DELACOUR

120 clubs sont déjà affiliés à la fédération au 18 mai 2022, contre un total de 127 sur la totalité de l'année 2021.

Patrice MARTIN

Nous sommes en avance par rapport à la même période en 2021, qu'il s'agisse du nombre de licences ou des sommes associées.

Philippe DELACOUR

Au 30 avril 2022, nous avons comptabilisé un montant supérieur de 9 000 euros à celui enregistré au cours des quatre premiers mois de l'année 2021.

Patrice MARTIN

Au 31 mai 2021, nous comptabilisons 117 clubs affiliés, contre 119 au 18 mai 2022, et respectivement 64 920 euros de recettes, contre 63 065 euros aujourd'hui.

Dans le détail, au 31 mai 2021, 83 enfants, 347 jeunes et 1 588 adultes étaient licenciés, contre 59 enfants, 325 jeunes et 1 446 adultes au 18 mai 2022. La tendance s'avère donc positive, dans une période, le printemps, où le nombre de licences augmente traditionnellement.

VI. Intervention du DTN**1. Point sur les demandes de subventions****Vincent ROGNON**

Soumis ce jour au président, le contrat Haute-Performance de l'Agence Nationale du Sport prévoit un montant de 380 000 euros, dont 80 % devrait être perçu par la Fédération dès la semaine du 23 mai 2022, les 20 % restant étant à verser sur production des bilans.

La dernière demande de subvention, relative au programme d'accompagnement international des fédérations, a été formalisée la semaine passée, transmise au CNOSF, et vise à obtenir un total de 5 000 euros, sur les 11 000 euros demandés ; précisons que la Fédération n'a perçu que 2 000 euros en 2021.

En outre, nous avons déposé un dossier « Savoir se faire plaisir sur un télésiège nautique » à l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre de l'appel à projets Impact 2024, en vue d'obtenir 8 000 euros sur les 10 000 euros demandés.

De plus, le séminaire des CTR Île-de-France a justifié la demande de 10 000 euros de subvention, qui devraient être versés sous peu, et devrait rapporter de l'argent à la Fédération, qui pourra ainsi financer des investissements visant à équiper la structure Kable.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de transformation numérique, nous avons déposé une demande de 90 000 euros à l'Agence Nationale du Sport, en vue de créer une application et de permettre ainsi à la Fédération de proposer tous ses services sur une seule plateforme.

Citons également un projet sur les fonds Audio, afin de nous faire l'écho, en direct, des événements organisés par la Fédération ; un second dossier devrait être déposé dans ce sens avant la fin du mois de juin 2022.

Enfin, nous devons finaliser les demandes de subvention visant à financer nos équipements.

2. PSF PST 2022

Vincent ROGNON

La campagne PSF, lancée en 2022, se terminera par l'étude des demandes des dossiers déposés par les clubs, dans le courant du mois de juin 2022, avant que des propositions de financement ne soient soumises à l'Agence Nationale du Sport ; le montant de l'enveloppe est identique à celui mobilisé en 2021.

Par ailleurs, s'agissant du PST, nous avons engagé toutes les démarches utiles.

3. Mouvement des CTS

Vincent ROGNON

Le poste de CTN doit être pourvu ; la direction des sports du ministère sollicitera la Fédération sur les différents candidats ayant postulé ; la nomination devrait intervenir le 1^{er} septembre 2022.

4. Activités du Centre Technique National

Ce point de l'ordre du jour n'a pas été traité.

VII. Le Kable

Intervention de Franck

Paris Wake Family

Ces points de l'ordre du jour n'ont pas été traités.

VIII. Questions diverses : point sur les services civiques FFSNW

Muriel FOURNIOT et Gaël TERRIN sont désignés respectivement présidents du jury Seniors et Relève.

François DEROCHE

S'agissant de la compétition internationale évoquée précédemment, il me semble gênant que Red Bull soit l'un des sponsors, alors même que la fédération a sollicité par ailleurs le ministère pour obtenir une subvention lui permettant de financer des opérations de prévention du dopage. Songez que d'autres fédérations ont pris une position claire au sujet de Red Bull.

Patrice MARTIN

Nous sommes libres vis-à-vis de Red Bull, qui ne sponsorise pas les fédérations. Nous sommes favorables à l'organisation de cette compétition et devons donc faire en sorte qu'elle puisse avoir lieu.

IX. Clôture

Ce point de l'ordre du jour n'a pas été traité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'administration a pris fin à 20 heures 55